

# ALGÉRIE

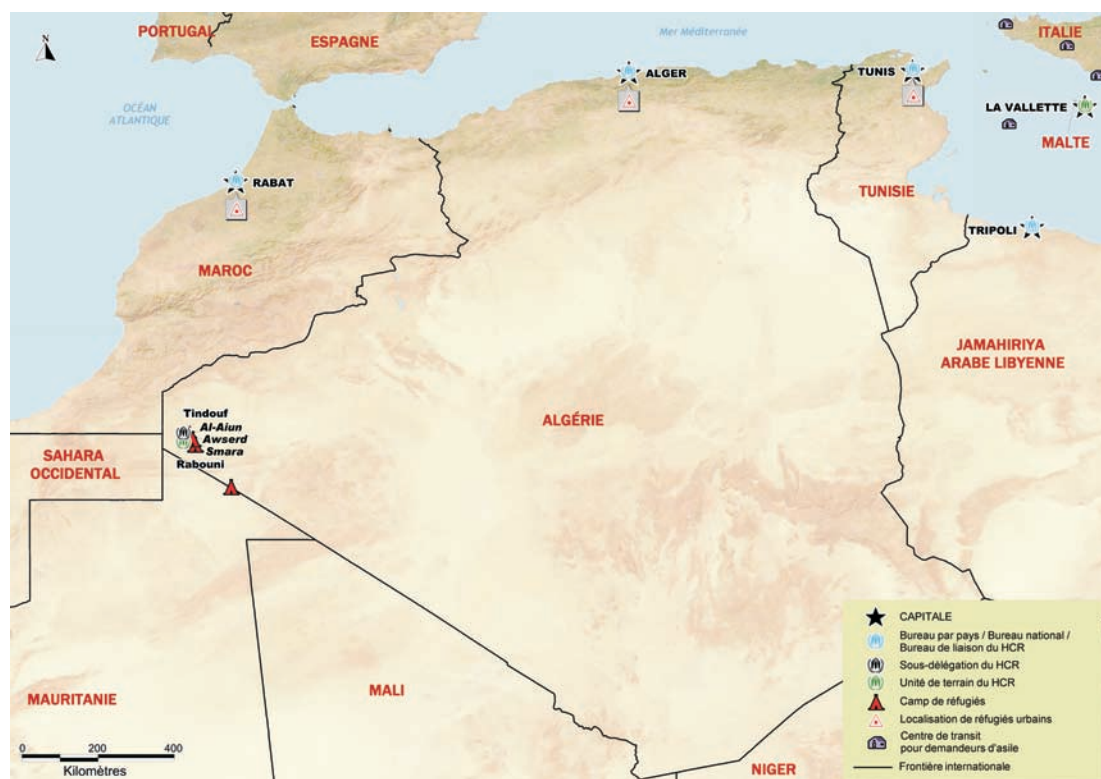
## Environnement opérationnel

### Contexte

L'Algérie accueille une population réfugiée victime d'une des plus longues situations d'exil au monde. Les Sahraouis qui sont arrivés du Sahara occidental en 1975 et en 1976 ont été considérés d'emblée comme des réfugiés de bonne foi (prima facie). Les autorités estiment à 165 000 le nombre de réfugiés vivant dans des camps. En attendant une opération d'enregistrement de cette population, le HCR continue d'exécuter un programme d'assistance fondé sur le chiffre prévisionnel de 90 000 réfugiés vulnérables. Depuis novembre 2007, le PAM et le HCR distribuent 125 000 rations alimentaires, dans le cadre d'un effort visant à améliorer l'état nutritionnel dans les camps.

L'Algérie subit les effets des flux migratoires mixtes et son territoire est traversé par des passeurs qui se livrent au trafic de migrants. Au sein de ces flux se trouvent des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. Signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967, l'Algérie a sollicité l'aide du Haut Commissariat pour élaborer un régime d'asile global. Le HCR enregistre les demandes d'asile et assure la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat.

Fin août 2010, 140 réfugiés et plus de 300 demandeurs d'asile vivant dans des zones urbaines et principalement originaires de pays d'Afrique sub-saharienne étaient enregistrés auprès de l'Organisation. Un certain nombre de réfugiés palestiniens vivent également dans le pays, où ils sont bien intégrés.



### Besoins

Le Gouvernement n'accorde pas de statut légal aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains, considérés comme des immigrants en situation irrégulière. Ceux-ci risquent d'être arrêtés, placés en détention et parfois expulsés pour être entrés et avoir séjourné illégalement dans le pays. Des violences sexuelles et sexistes à l'encontre de femmes et de jeunes filles réfugiées sont également signalées.

Selon une récente évaluation participative, les principales difficultés auxquelles les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant en milieu urbain sont confrontés en Algérie demeurent le manque d'accès à des logements convenables et les besoins non satisfaits concernant les permis de séjour et de travail.

## Chiffres prévisionnels pour l'Algérie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Sahara occidental*	90 000	90 000	90 000	90 000
	Rép. dém. du Congo	80	80	90	90
	Territoire palestinien occupé	4 000	0	4 000	0
	Pays divers	90	90	160	160
Demandeurs d'asile	Libéria	70	70	70	70
	Nigéria	60	60	70	70
	Cameroun	50	50	80	80
	Pays divers	130	130	190	190
<b>Total</b>		<b>94 480</b>	<b>90 480</b>	<b>94 660</b>	<b>90 660</b>

\* Selon les estimations des autorités algériennes, il y a environ 165 000 réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

En raison du climat aride et de l'éloignement de la région de Tindouf, dans laquelle les camps sont situés, les réfugiés sahraouis demeurent tributaires de l'aide internationale, sans laquelle ils ne pourraient subvenir à leurs besoins essentiels. Le HCR réoriente actuellement ses programmes pour investir davantage dans leur bien-être à long terme.

## Stratégie et activités en 2011

Le HCR entend forger de nouveaux partenariats avec la société civile et des institutions jouant un rôle clé au sein de l'administration centrale et locale, afin d'élargir l'espace de protection et d'apporter une assistance aux réfugiés jusqu'à ce qu'une solution durable ait été trouvée. L'Organisation continuera d'assurer la détermination du statut tout en invitant le Gouvernement à s'engager davantage auprès des réfugiés. Elle assurera également un appui pour les procès et une représentation juridique dans les tribunaux, ainsi que dans les commissariats de police et les gendarmeries.

En coordination avec les pouvoirs publics, le HCR cherchera par ailleurs à délivrer des certificats de naissance aux réfugiés nés sur le sol algérien et interviendra auprès des autorités locales

en faveur des victimes de violences sexuelles et sexistes. L'Organisation identifiera également les personnes les plus vulnérables et soumettra leurs dossiers pour une réinstallation. Il encouragera l'édification d'un régime d'asile national apte à répondre aux préoccupations des personnes qui ont besoin de protection au sein des mouvements migratoires mixtes. Le Haut Commissariat renforcera sa coopération avec les autorités afin de créer des filières d'immigration légales et de mettre au point des systèmes de protection pour les victimes de la traite et d'autres personnes vulnérables.

Le HCR réoriente sa stratégie d'assistance dans les camps afin d'investir davantage dans la santé, l'éducation et la nutrition. Il implante actuellement une présence permanente dans chaque camp afin de permettre des contacts directs et individuels avec les réfugiés et d'améliorer la collecte et l'analyse des informations relatives à la protection des réfugiés, aux droits de l'homme et à la violence sexuelle et sexiste.

### ● Contraintes

Les autorités algériennes continuent à traiter tous les réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'Afrique sub-saharienne comme

## Objectifs et cibles prioritaires

### Environnement de protection favorable

- L'espace de protection offert aux réfugiés urbains est élargi, notamment par une amélioration de l'accès à l'asile.
  - ☞ L'accès à l'asile est amélioré car le HCR augmente de 20 pour cent sa capacité d'enregistrement des demandeurs d'asile et de détermination de leur statut.
  - ☞ Aucun réfugié n'est expulsé pour être entré ou avoir séjourné illégalement dans le pays.
  - ☞ Les structures de police nationales reconnaissent et valident davantage les documents délivrés par le Haut Commissariat, au bénéfice des personnes détenues qui relèvent de sa compétence.
  - ☞ Des parlementaires sont mobilisés et des institutions publiques essentielles sensibilisées à la problématique des réfugiés grâce à un plan de formation.
- Le statut légal et économique des réfugiés est amélioré.
  - ☞ Des mécanismes efficaces de prise en charge des victimes de la traite sont mis en place et des foyers-refuges ouverts à l'intention des femmes et des jeunes filles.
  - ☞ Les autorités bénéficient d'une aide pour rédiger, adopter et appliquer une loi nationale sur l'asile conforme aux normes internationales.
  - ☞ La formation sur l'asile, la protection internationale et les droits de l'homme dispensée aux représentants de la société civile et aux partenaires d'exécution est renforcée afin de sensibiliser l'opinion aux droits des réfugiés urbains et aux problèmes qu'ils rencontrent.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Une protection adéquate est assurée dans les camps de réfugiés.
  - ☞ La présence permanente du HCR dans les camps améliore l'accès aux réfugiés.
  - ☞ Les réfugiés sont sensibilisés à leurs droits et obligations.

☞ Les mécanismes de justice et de règlement des conflits sont renforcés dans les camps.

### Besoins et services essentiels

- Les conditions de vie, des femmes et des enfants en particulier, sont améliorées dans les camps.
  - ☞ Quelques 27 000 familles réfugiées bénéficient d'abris améliorés.
  - ☞ Les réfugiés disposent d'un volume d'eau conforme aux normes minimales du HCR.
  - ☞ L'état nutritionnel des réfugiés s'améliore, grâce à un panier de produits alimentaires plus complet et à la distribution de vivres frais, en particulier pendant le mois du Ramadan.
  - ☞ Les familles de réfugiés vulnérables reçoivent du thé vert et de la levure déshydratée pour enrichir leur régime alimentaire.
  - ☞ Les réfugiés bénéficient de conditions sanitaires satisfaisantes dans les écoles et les hôpitaux, ainsi qu'à leur domicile.
  - ☞ Des infrastructures adéquates ainsi que des fournitures et équipements en quantité suffisante contribuent à améliorer l'éducation.

### Participation et autogestion communautaires

- L'autosuffisance et les moyens de subsistance sont accrus.
  - ☞ Quinze réfugiés urbains bénéficient d'activités de renforcement de l'autosuffisance.
  - ☞ Dans le camp de Dakhla, 30 potagers familiaux génèrent des revenus.
  - ☞ Solutions durables
- La réinstallation des réfugiés qui ont des besoins de protection urgents est facilitée.
  - ☞ Des demandes de réinstallation sont soumises au bénéfice des réfugiés urbains les plus vulnérables (22 dossiers - 54 individus).

## Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	46
Internationaux	10
Nationaux	27
JEA	1
VNU	8

## PARTENAIRE

### Partenaires d'exécution

#### ONG :

Réfugiés sahraouis  
 Association des femmes algériennes pour le développement  
 Croissant-Rouge algérien  
 Enfants Réfugiés du Monde – Pays de la Loire  
 Info-com Jeune  
 Movimiento por la Paz  
 Red Deporte Cooperacion  
 Solidaridad Internacional Andalucia  
 Triangle Génération Humanitaire  
 Réfugiés urbains  
 Ligue algérienne de défense des droits de l'homme  
 Rencontre et développement  
 Réseau algérien pour la protection des droits de l'enfant  
 SOS femmes en détresse

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Bureau algérien pour les réfugiés et les apatrides (BAPRA), ministère des Affaires étrangères  
 Division des droits de l'homme, du développement social et des affaires culturelles, scientifiques et techniques, ministère des Affaires étrangères

#### ONG :

Croix-Rouge espagnole  
 MDM Grèce  
 Oxfam Belgique

#### Autres :

Agence espagnole de coopération internationale  
 PAM

Des réfugiées sahraouies renforcent leur autosuffisance dans une coopérative destinée aux femmes.



HCR / P. MATEU

des immigrants économiques en situation irrégulière, ce qui restreint leurs droits économiques, sociaux et culturels. Associées aux perspectives limitées en matière d'autosuffisance et d'intégration sur place, ces restrictions exposent les réfugiés à diverses formes d'exploitation. En l'absence de solution politique au problème du Sahara occidental, la possibilité de remédier durablement à la situation des réfugiés sahraouis demeure minime.

### Organisation et mise en œuvre

#### • Coordination

Le HCR entend augmenter le nombre de ses partenaires au sein de la société civile algérienne, améliorer l'assistance prodiguée aux personnes relevant de sa compétence et intensifier son dialogue avec le

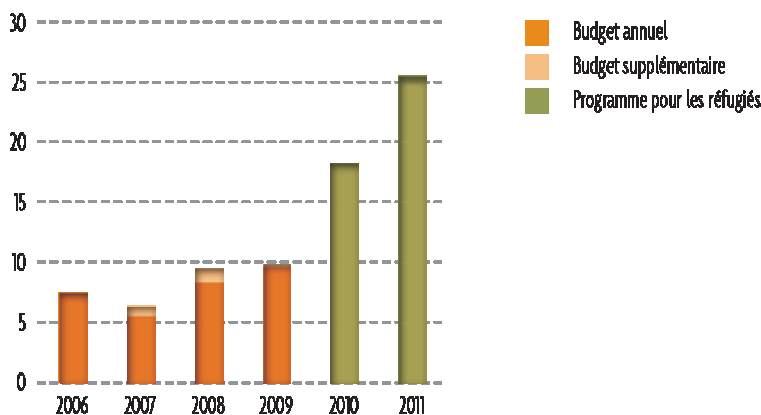
Gouvernement. Il examinera en outre des pistes de coopération avec d'autres institutions onusiennes, notamment en ce qui concerne la traite et la violence sexuelle, tout en encourageant les médias et les milieux universitaires à s'engager davantage dans la problématique de l'asile.

### Informations financières

Le budget des opérations du HCR en Algérie a été accru en 2006 en raison des inondations survenues dans les camps de Tindouf, et en 2008 à la suite de l'attentat à la bombe perpétré contre le bureau d'Alger. En 2010 et en 2011, suite à une évaluation des besoins globaux, le budget a été augmenté très sensiblement, afin de permettre la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés dans des domaines où de graves lacunes ont persisté pendant de nombreuses années.

### Budget HCR en Algérie 2006 – 2011

Millions (dollars E-U.)



## Budget 2011 pour l'Algérie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>		
Cadre juridique national	70 198	70 198
Coopération avec les partenaires	71 688	71 688
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	45 198	45 198
Accès au territoire	40 198	40 198
Non-refoulement	60 688	60 688
Sous-total	<b>287 969</b>	<b>287 969</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>		
Conditions d'accueil	48 989	48 989
Enregistrement et établissement de profils	73 606	73 606
Détermination de statut juste et efficace	533 925	533 925
Documents individuels	78 606	78 606
Documents d'état civil	46 989	46 989
Sous-total	<b>782 115</b>	<b>782 115</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	84 926	84 926
Liberté de mouvement	56 923	56 923
Détention non arbitraire	81 923	81 923
Accès aux solutions juridiques	843 466	843 466
Sous-total	<b>1 067 238</b>	<b>1 067 238</b>
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>		
Nutrition	2 254 919	2 254 919
Eau	3 869 573	3 869 573
Abris et autres infrastructures	1 123 094	1 123 094
Articles ménagers et d'hygiène de base	2 016 848	2 016 848
Soins de santé primaire	1 556 961	1 556 961
VIH et sida	132 267	132 267
Éducation	4 380 307	4 380 307
Services d'assainissement	546 151	546 151
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 024 675	1 024 675
Sous-total	<b>16 904 795</b>	<b>16 904 795</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>		
Autogestion de la communauté et représentation équitable	354 367	354 367
Autosuffisance et moyens d'existence	726 956	726 956
Sous-total	<b>1 081 323</b>	<b>1 081 323</b>
<b>Solutions durables</b>		
Réinstallation	136 548	136 548
Sous-total	<b>136 548</b>	<b>136 548</b>
<b>Relations extérieures</b>		
Relations avec les donateurs	75 240	75 240
Mobilisation des ressources	95 240	95 240
Partenariats	85 240	85 240
Sous-total	<b>255 719</b>	<b>255 719</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 792 322	1 792 322
Gestion de programme, coordination et appui	3 201 293	3 201 293
Sous-total	<b>4 993 615</b>	<b>4 993 615</b>
<b>Total</b>	<b>25 509 323</b>	<b>25 509 323</b>
<b>Budget 2010 révisé</b>	<b>18 106 749</b>	<b>18 106 749</b>

## Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Le nombre de réfugiés urbains bénéficiant de services essentiels n'augmentera pas.
- 1 500 familles de réfugiés ne recevront pas de nouvelles tentes.
- La quantité de lait en poudre fournie aux réfugiés sahraouis ne sera pas suffisante.
- Le HCR ne sera pas en mesure d'enregistrer toutes les demandes d'asile.
- Deux ateliers de formation destinés aux autorités ne seront pas organisés et certaines activités de renforcement des capacités, en particulier à l'intention des fonctionnaires des services de police et de sécurité, n'auront pas lieu.
- Huit camions-poubelles ne seront pas achetés et les conditions sanitaires ne s'amélioreront pas dans deux camps.
- L'accès des enfants réfugiés à l'enseignement ne s'améliorera pas et des équipements scolaires nécessaires ne pourront être achetés.